

## Conformité – Service de signalement du groupe EMIL EGGER

### Assumer ses responsabilités. Garantir l'intégrité. Renforcer la confiance.

Le succès durable et la réputation du groupe EMIL EGGER reposent sur la confiance de nos collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, autorités et du grand public. Cette confiance nous oblige à agir de manière légale, équitable et responsable.

Notre service de signalement de conformité contribue à détecter rapidement les éventuelles infractions et à les traiter de manière cohérente.

---

## Qui peut faire un signalement ?

Les canaux de signalement sont ouverts à toutes les personnes.

Les collaborateurs du groupe EMIL EGGER ainsi que les personnes ou organisations externes peuvent soumettre des informations, notamment sur :

- les violations potentielles ou présumées de la loi
- les violations des directives internes
- les irrégularités dans le domaine commercial
- des risques liés aux droits de l'homme ou aux obligations environnementales
- des comportements répréhensibles en rapport avec des partenaires commerciaux ou des fournisseurs

Les signalements doivent être effectués en toute bonne foi.

---

## Comment effectuer un signalement ?

Le service central de signalement du groupe EMIL EGGER est la fonction de conformité.

Tous les signalements reçus sont examinés avec soin et traités de manière confidentielle.

### E-mail

compliance@ete.ch

(Remarque : il n'est pas possible d'effectuer un signalement anonyme par e-mail).

## **Adresse postale**

EMIL EGGER AG

À l'attention de Marco Schaffner

Directeur juridique et conformité

Martinsbruggstr. 83

CH-9016 Saint-Gall

Si vous souhaitez rester anonyme, veuillez ne pas indiquer votre adresse d'expéditeur ni d'autres coordonnées.

Téléphone : +41 79 960 31 42

Si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez masquer votre numéro de téléphone.

---

## **Confidentialité et protection**

Tous les signalements sont traités de manière confidentielle. L'identité de la personne ayant effectué le signalement n'est divulguée que si cela est absolument nécessaire pour le traitement du cas et légalement autorisé.

Aucune discrimination à l'encontre des personnes qui signalent de bonne foi un cas ne sera tolérée.

---

## **Déroulement de la procédure de signalement**

- Dès réception d'un signalement, un accusé de réception est envoyé dans les plus brefs délais (si les coordonnées sont disponibles).
- Le service de signalement vérifie la plausibilité et l'exhaustivité des faits.
- Si nécessaire, des informations complémentaires sont demandées.
- Le traitement est effectué soit directement par le service de conformité, soit en collaboration avec les services spécialisés compétents.
- À l'issue de l'examen, des mesures appropriées sont définies et mises en œuvre.

Dans la mesure du possible et si la loi le permet, la personne ayant signalé les faits est informée des mesures prises.

---

## **Notre identité**

Pour le groupe EMIL EGGER, la conformité n'est pas un processus formel, mais l'expression de notre culture d'entreprise.

L'intégrité, la transparence et la responsabilité font partie intégrante de nos activités quotidiennes, dans nos relations avec nos collaborateurs, nos partenaires et la société.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.